



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur la mobilité, les compétences et l'insertion professionnelle

Service producteur : Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (Dsds)
Opportunité : avis favorable émis le 17 septembre 2012 par la commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

Réunion du Comité du label du 27 mars 2013 (formation Ménages)

L'enquête s'inscrit dans le cadre européen du règlement européen 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté et du règlement 220/2010 de la Commission adoptant le programme triennal des modules *ad hoc* 2012 à 2015.

L'objectif de ce module *ad hoc* complémentaire à l'enquête européenne 2014 sur les Forces de travail (enquête Emploi en France) est de fournir des informations sur l'intégration actuelle des personnes nées à l'étranger et de leurs enfants sur le marché du travail français, ainsi que sur les facteurs susceptibles de déterminer la qualité de cette insertion: motivations de l'installation sur le territoire français, compétences linguistiques, reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, etc.

L'enquête européenne de 2014 introduit notamment le thème de l'inadéquation entre l'emploi et les qualifications (déclassement). Elle est complétée en France par des questions portant sur :

- l'acquisition de la nationalité française ;
- la maîtrise du français ;
- la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger ;
- les canaux mobilisés pour la recherche d'emploi ;
- le sentiment de discrimination lors de la recherche d'emploi, de stage ou de contrat d'apprentissage ;
- le premier emploi occupé après l'arrivée en France ;
- le sentiment sur l'orientation vécue pendant les études.

L'enquête sera réalisée auprès des ménages interrogés pour la sixième et dernière interrogation à l'enquête Emploi (logements dits du «sixième sortant », dans la limite de deux individus par ménage). La taille de l'échantillon répondant devrait être environ 19 000 individus, dont 6 000 personnes nées à l'étranger, 6 000 personnes nées en France de parents nés à l'étranger et 7 000 personnes nées en France de parents nés en France.

La collecte aura lieu en continu, tout au long de l'année 2014. Elle sera réalisée en face-à-face, la durée de l'interrogation du module complémentaire étant estimée à 12 minutes en moyenne. La réponse indirecte (par une autre personne) n'est autorisée que de manière très restrictive : en cas d'absence de longue durée ou d'injoignabilité de l'enquêté après plusieurs essais de contact, ou si l'état de santé de la personne ne lui permet pas de répondre seule.

L'enquête s'adresse aux ménages résidant en France métropolitaine et, à l'intérieur de ces ménages, aux personnes âgées de 15 à 64 ans au moment de l'enquête.

Les premiers résultats seront publiés sous la forme d'*Insee Première* et d'un *Infos migrations* vers la fin de l'année 2015. Le fichier national de l'enquête sera mis à disposition des chercheurs qui en feront la demande, par l'intermédiaire du Centre Maurice Halbwachs.

.../...

Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

Remarques sur le questionnaire:

question B5 : « Vous m'avez dit que votre situation était liée à votre origine, religion ou milieu social » : déplacer la question B5 après les questions B6 et B7. Remplacer « **situation** » par « **difficultés** »

question B6 : D'après-vous, quel est l'obstacle le plus important parmi ceux que vous avez cités ? Ajouter après « **obstacle** » : « **ou difficultés** »

question B1 : rappeler aux enquêteurs de bien lire les consignes aux enquêtés

question B3, modalité 6 : modifier : « **c'est lié à votre âge** »

question B12 : modalité 6 : modifier « vous vous sentez trop jeune ou trop âgé »

Modules C et G : les études suivies dans un lycée Français à l'étranger sont considérées comme ayant été faites en France et non à l'étranger.

question C14 : « Plus généralement, depuis votre arrivée en France, avez-vous cherché à améliorer votre français ? » remplacer « **cherché à améliorer** » par « **essayé d'améliorer** »

Cette question et la suivante doivent être comprises comme des actions **autres** que celles visées à la question C12, lorsque la réponse à cette dernière est positive.

question C15 : ajouter une autre modalité pour prendre en compte les autres dispositifs de contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

module E : réseaux et discrimination dans la recherche d'emploi : ajouter « **en France** »

Intro E1, E7 et E8 doivent être lues par les enquêteurs en précisant « **en France** »

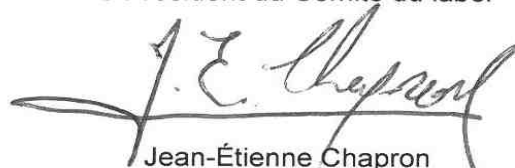
Question F8 : « Finalement, pensez-vous que le fait d'acquérir la nationalité française vous a aidé(e) à trouver un emploi en France ? » remplacer « **trouver** » par « **obtenir** ».

« Le module ad-hoc 2014 est une enquête courte, adossée à l'échantillon sortant de l'enquête Emploi 2014, elle-même obligatoire, (la durée moyenne sera d'environ 12 minutes pour le seul module ad hoc). Il paraît ainsi délicat d'expliquer aux enquêtés que le questionnaire principal, celui de l'enquête Emploi, est obligatoire, alors que le module ad hoc ne serait que facultatif. En tout état de cause, une telle situation ne pourrait qu'être préjudiciable à la qualité du module et des données transmises à Eurostat. (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur)».

Le Comité du label attribue à l'enquête sur la mobilité, les compétences et l'insertion professionnelle, le label d'intérêt général et de qualité statistique et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour l'année 2014

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron